

Bourse de fin de rédaction pour les étudiant.e.s de 2^e et 3^e cycles membres du CIÉRA – Université Laval

Montant : 2 bourses de 1 000\$ (500\$ à l'obtention de la bourse et 500\$ au dépôt initial)

Date limite : 1^{er} octobre 2026

Description

La bourse de fin de rédaction est offerte aux étudiant.e.s membres du CIÉRA – Université Laval de 2^e et de 3^e cycle. Elle vise à soutenir les étudiant.e.s en fin de rédaction de leur mémoire ou de leur thèse et à en faire le dépôt initial.

Critères d'admissibilité

- Avoir la nationalité canadienne ou le statut de résident permanent ou détenir un permis d'études dans le cas des étudiant.e.s étranger.ère.s
- Être un.e étudiant.e inscrit.e à temps complet¹ à un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université Laval
- Être membre du CIÉRA
- Travailler sur un sujet relié à un ou plusieurs des axes de recherche du CIÉRA
- Avoir déjà satisfait à toutes les exigences de la maîtrise ou du doctorat, excepté le mémoire ou la thèse²
- Être en mesure de faire le dépôt initial du mémoire ou de la thèse à la Faculté des études supérieures dans l'année suivant l'obtention de la bourse

Les candidat.e.s qui ne satisferont pas à toutes ces exigences ne seront pas admissibles à la bourse.

¹ Pour être admissible, l'étudiant.e doit être inscrit.e à un minimum de 12 crédits.

² Un.e étudiant.e sur le point de compléter sa scolarité de maîtrise ou de doctorat peut poser sa candidature. Si l'étudiant.e est sélectionné.e, il ou elle recevra le premier versement de 500\$ seulement après avoir fourni la preuve qu'il ou elle a complété sa scolarité de maîtrise ou de doctorat avec succès.

Critères de sélection

- Excellence du projet de recherche au regard des axes de recherche du CIÉRA (20%)
- Qualité de la démarche éthique, de la mobilisation (ex. : certificat d'éthique, approbation des communautés participantes, implication autochtone au sein du projet, etc.) et du transfert des connaissances auprès des acteurs, organisations ou nations autochtones (ex. présentation des résultats à la communauté) (10%)
- État d'avancement du projet de mémoire ou de la thèse et échéancier réaliste (40%)
- Importance du soutien financier du CIÉRA – UL pour faciliter la fin de la rédaction (20%)
- Qualité du dossier de candidature (10%)

Le comité d'évaluation donnera la priorité aux étudiant.e.s n'ayant pas obtenu d'autres bourses du CIÉRA.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les documents listés, en un seul document PDF dans l'ordre suivant :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé par la personne candidate et la direction de recherche
- Une lettre de présentation d'un maximum de 3 pages. Cette lettre devra comprendre une description du projet de recherche, son état d'avancement et un calendrier de fin de rédaction planifiée, ainsi que les démarches éthiques et de mobilisation des connaissances auprès des acteurs, organisations ou nations autochtones
- Les relevés de notes correspondants à tous les trimestres universitaires complétés (il n'est pas nécessaire de fournir les relevés de notes officiels)
- Le curriculum vitae
- La preuve de la réussite du projet de thèse (doctorat) ou de l'acceptation du projet de mémoire (maîtrise)

Transfert des connaissances

Au plus tard un an après le dépôt initial, les étudiant.e.s financé.e.s seront appelé.e.s à faire une présentation dans le cadre des Midis du CIÉRA, du Colloque annuel du CIÉRA ou de toute autre activité organisée par le centre.

Cumul

Le cumul est autorisé avec toute autre bourse, dans la mesure où la réglementation le permet.

Dépôt des demandes

Le dossier complet doit être transmis par courriel au CIÉRA – Université Laval (ciera@ciera.ulaval.ca) au plus tard le **1^{er} octobre 2026**.

Annonce des résultats et versement de la bourse

Les candidat.e.s recevront une réponse à leur demande avant décembre 2026. Les étudiant.e.s financé.e.s recevront un versement de 500\$, prévu avant janvier 2027³ et 500\$ sera versé au moment du dépôt initial (sur présentation d'une preuve du dépôt). À noter que l'étudiant.e doit être inscrit.e à temps complet au moment de recevoir le premier versement de la bourse, à moins que l'étudiant.e ait gradué à la session d'automne 2026.

³ Ou lorsque l'étudiant.e aura fourni la preuve qu'il ou elle a complété sa scolarité avec succès.